

Mot du Maire

2

Une année de plus vient de s'écouler, et comme le veut la tradition, le *Petit Burrhin* arrive dans vos demeures afin de vous relater les principaux évènements de cette année 2019.

Cette année fut riche en festivités. Outre les animations et fêtes de chaque associations, a eu lieu la fête cantonale des pompiers en juin, fête réussie malgré la canicule ; ainsi que le fête de la Saône en septembre qui a obtenu un grand succès. Je remercie, félicite et encourage tous les bénévoles qui animent ou embellissent notre commune. Le dynamisme, la volonté et la disponibilité de chacun d'entre vous, font de Boz un village vivant, charmant et convivial. Les nouvelles personnes qui ont choisi Boz comme lieu de vie, sont les bienvenues et je les convie à participer à la vie communale au travers des diverses activités.

Un nouveau recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février. Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur Sylvie Loizeaux.

La STEP (Station d'Épuration) est en fonctionnement depuis ce printemps 2019, et fonctionne parfaitement bien.

Le local des pompiers a été inauguré le 6 avril. Nos sapeurs-pompiers ont pu aménager leur caserne à leur convenance.

Depuis janvier 2019, l'éclairage public fait l'objet d'une coupure de nuit de 23h30 à 5h30.

L'entrée du site de la lande tourbeuse des oignons a fait l'objet d'une nouvelle disposition et un sentier pédestre a été aménagé. La pose de panneaux d'information à l'entrée de l'espace naturel a été inaugurée le 20 septembre.

Le chemin piétonnier reliant la rue de la mortelle à rue de l'école est en cours d'étude. Ce projet prétend à des subventions à hauteur de 70%. Les demandes sont en cours.

Le bord de Saône au Port Celet fera prochainement l'objet d'une réfection de la berge par VNF.

Mais nous voici bientôt au terme de ce mandat. Tout en restant objective, je tiens à vous présenter sommairement les actions réalisées au cours de ce mandat. La gestion d'une collectivité est intéressante, malgré de nombreuses contraintes et la nécessité d'être disponible quotidiennement. Je remercie le travail accompli par toute l'équipe municipale. Bon nombre de projets ou d'actions ne sont pas forcément très spectaculaires, sont souvent transparents pour les administrés, mais sont techniquement complexes et surtout demandent beaucoup de motivation, de temps, aux élus et aux personnels.

L'organisation au sein du conseil municipal d'abord, avec des commissions, la partie voirie/hydraulique, la commission bâtiments publics, le service assainissement, dont chaque adjoint a la compétence. Le Maire est responsable des finances communales, de la gestion du personnel, de l'application des lois et réglementations, ainsi que nombreux autres domaines de gestion et administration, il est membre d'office de la CCBS. Les autres aménagements publics sont répartis entre les conseillers municipaux au travers des commissions.

Les employés communaux sont : Laetitia Couturier, secrétaire de mairie ; Laurent Guichard, employé technique polyvalent ; Sylvie Loizeaux, agent d'entretien.

Budget : Le budget est le pilier de la commune, il est sous la responsabilité du Maire. Il est préparé en commission finances et est contrôlé par le comptable de la commune. Avec les réductions des dotations de l'état depuis quelques années, la suppression progressive de la taxe d'habitation réduisant les recettes de la commune, son élaboration est scrupuleusement étudiée.

Voirie-hydraulique : Partie importante du budget communal. Responsabilité du 1^{er} adjoint.

La voirie concerne les diverses restaurations de chaussées (rue des Nièvres, des Curtils, de la Mortelle, des Loyons) et les réfections des trous de routes, les entretiens des abords, des fossés, d'élagages, de fauchage sont actuellement faits régulièrement. Au début de ce mandat, ponctuellement, il y a eu un manque d'entretien sur la commune, principalement dû à un problème de personnel malade, de matériel vétuste qui a dû être réparé ou changé : raisons qui ont un coût certain sur le budget, mais aussi sur le mécontentement passager de certains administrés. Avec la nouvelle loi sur l'interdiction des pesticides, la commune a dû mettre en place un plan de désherbage : adhésion à la charte Zéro pesticide en 2018 ; achat subventionné de matériel pour désherbage ; stage de formation de l'employé de voirie ; la limitation de l'emploi de phytosanitaires aux espaces autorisés (cimetière).

L'hydraulique concerne les eaux pluviales et les ruissellements. Des curages de fossés et de biefs ont été réalisés. Un aménagement a été fait à l'entrée de la rue du platane afin de récupérer les eaux pluviales abondantes en cas d'orages. Des canalisations de diamètre 600 ont été posées. Divers aménagements ont été faits, remise en état de marche des bassins de rétention, détournement de l'eau à certains endroits, busage et récupération d'eau. La commission voirie a commencé à élaborer des plans sur la commune par secteur afin de répertorier les fossés ou écoulements, mais aussi de noter les diverses canalisations ou détournements des eaux en passage privé et qui n'ont jamais été répertoriés sur le cadastre, ni chez un notaire ou une simple carte hydraulique communale. Un projet d'une cartographie hydraulique sur l'ensemble de la commune était prévu en 2017, mais l'étude par un bureau d'étude était trop coûteuse pour la commune. Ce projet sera pris en charge par la CCBS prochainement.

Bâtiments communaux : Partie entretien, aménagements, constructions. Responsabilité du 2^e adjoint.

Après la réfection de la mairie en 2010, de nouveaux travaux d'aménagement et de constructions ont été entrepris.

La salle communale et cantine : travaux d'agrandissement et aménagement pour mise aux normes : réfection de la salle, agrandissement de la cuisine pour plus de fonctionnalités ; agrandissement des sanitaires avec toilettes handicapés. Puis des panneaux acoustiques ont été posés. L'inauguration a eu lieu en mars 2014.

Un appentis de 80 m², nécessaire au stockage des différents matériels de voirie, a été construit en 2015. A l'arrière du bâtiment a été aménagé un espace de rangement.

Un local pour les sapeurs-pompiers : une étude 2015-2016 pour trouver l'endroit approprié pouvant avoir un accès facile et l'achat du terrain 2016. Des retards dus à des problèmes administratifs et diverses réglementations en 2017, puis les constructions en 2018, et l'emménagement des pompiers en janvier 2019, suivi de son inauguration en avril.

La bibliothèque : une rampe pour accès handicapés a été réalisé ; l'aménagement d'un WC handicapé est prévu prochainement.

Les logements communaux sont entretenus régulièrement avec des aménagements divers : changement de radiateurs, de portes et fenêtres, pose de parquets ...

L'ancien local des pompiers laissé gracieusement à la disposition des associations contre entretien.



L'assainissement : Responsabilité du 3^e adjoint.

La station d'épuration à lit de roseaux est la plus grosse réalisation de ce mandat, à la fois par son coût et par son ampleur de travaux. La lagune devenant insuffisante et n'étant plus aux normes, la commune a procédé à la construction d'une station d'épuration. De l'étude du projet à sa mise en service en mai 2019, quatre années se sont écoulées. Cette réalisation a été subventionnée à hauteur de 70%. Le démantèlement de la lagune devra être fait avant la fin 2021.

Service assainissement : Divers travaux d'extension ont été réalisés en 2016/17, d'autres prévus en 2019/2020. Un règlement sur le service assainissement a été élaboré : il est accessible sur le blog et à disposition en mairie.

Ccas : Le service social de la commune organise un concours de belote chaque année, afin de participer aux repas des anciens offerts par la commune. Il vient aussi en aide aux personnes en difficultés. Un service de contact a été mis en place auprès des habitants en cas de canicule ou de grand froid.

Sécurité : Pour la sécurité des déplacements, plusieurs panneaux de signalisation ont été installés ; la rue du platane en sens unique depuis début 2019 ; l'achat d'un radar pédagogique, qui sera posé alternativement à 4 endroits différents ; l'installation d'un arrêt du bus rue de l'église. Une intervention avec le Major Roux de la gendarmerie de St Laurent sur Saône est prévue début 2020 pour la présentation de « participation citoyenne ».

Incivilités : Il est un sujet qui nous interroge c'est celui des incivilités, celui du vivre ensemble. Oui ça se passe aussi chez nous, à Boz ; je prendrais simplement quelques exemples :

- Force est de constater que le non-respect des limitations est le fait de quelques-uns d'entre nous. Le code de la route s'impose à tous.
- Le non-respect des terrains communaux et bâtiments communaux, dont les réparations sont payées par la commune, donc avec la participation de chacun de nous.
- Lorsque le chien aboie ou lors de travaux bruyants, on demande à la mairie d'intervenir, sans avoir pris le soin d'en parler avec son voisin
- Les dépôts de déchets sauvages à tout endroit de la commune, alors qu'une déchetterie intercommunale est à disposition.

Le quotidien, c'est aussi cela ; je forme le vœu que le respect des règles, le respect de l'autre, le vivre ensemble soit une réalité qui nous anime tous et tous les jours.

Concernant la communauté de communes Bresse et Saône, depuis la fusion, l'urbanisation est devenue une des compétences obligatoires stipulées par la loi. Le PLUi (plan local d'urbanisation intercommunal) est en cours d'élaboration, ainsi que SCOT qui établira les nouvelles réglementations. La zone ACTIPARC est plein essor ; de nouvelles entreprises s'installent.

En ce début 2020, comme dans cette citation, restons positif : *Quand ce que vous pensez, ce que vous dites, ce que vous faites, sont en harmonie, le bonheur vous appartient.*

Souhaitons que 2020 nous apporte tolérance, fraternité et confiance en l'avenir.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de santé, de prospérité dans vos activités respectives et de bonheur pour vous, vos familles et vos proches.

Le Maire

Monique Joubert-Laurencin